

OFFICE FEDERAL DES AFFAIRES  
ECONOMIQUES EXTERIEURES  
Service Amérique latine

Mex. 821 - mjj/sav

Berne, le 9 avril 1990

## Rapport

sur la mission de sondage menée à Mexico  
du 2 au 4 avril 1990 en vue de la conclusion  
d'un accord-cadre entre la Suisse et le Mexique

---

### 1. Programme

Suivant un programme très complet organisé par l'Ambassade (voir annexe 1), la délégation suisse<sup>1</sup> s'est entretenue avec les différents services du MAE ainsi que des ministères techniques et organismes mexicains concernés. Des réunions séparées ont également eu lieu avec la Direction générale des recettes du Ministère des Finances, la Direction générale du crédit externe du MF et la Direction de promotion externe du Bancomext (Maeder), avec le Ministère du commerce et du développement industriel (Baldi) ainsi qu'avec les services spécialisés et juridiques du MAE et la "Procuradoria general" de la République (Schouwey). Le programme s'est terminé par un entretien avec le Secrétaire d'Etat aux AE A. Rozental. En marge de ces discussions, la délégation a par ailleurs rencontré des représentants des milieux économiques suisses (visite au Président C. E. Represas de Nestlé; déjeuner de travail à la Résidence avec une sélection d'hommes d'affaires).

### 2. Contexte général

Comme il est notamment ressorti des discussions avec nos milieux d'affaires, le climat économique reste bon. Le premier bilan du plan national de développement présenté le 4 avril par le Président C. Salinas de Gortari au Congrès indique un "clair progrès économique, une inéluctable ouverture politique et un renforcement de la vie démocratique au Mexique". En effet, l'inflation - quoique légèrement en hausse ces derniers mois avec un taux avoisinant 30 % - a connu en 1989 son plus bas niveau depuis 11 ans et le budget a dégagé un excédent primaire de 8,3 % du PIB, le plus élevé de ces 25 dernières années.

---

1. Vice-directeur M. Baldi et J.-J. Maeder/OFAEE, J.-D. Schouwey/OFP; selon le cas, en compagnie de l'Ambassadeur P.-A. Ramseyer, Mme M.-L. Caroni et J. Dessoulavy.

La croissance économique a atteint 2,9 %, en particulier sous l'effet d'importants investissements du secteur privé. La concertation entre les divers secteurs dans le cadre du "Pacto para la Estabilidad y el Crecimiento - PECE, qui devrait être une nouvelle fois reconduit en été, a joué un rôle essentiel à cet égard. Au plan extérieur, il faut noter l'aboutissement de la renégociation de la dette externe, l'aggravation du déficit commercial (forte poussée des importations dépassant l'augmentation des exportations) et la progression - à un rythme toutefois ralenti - des investissements étrangers. La perspective de la conclusion possible d'un accord de libre-échange avec les USA et, éventuellement, le Canada ouvre de nouveaux horizons, sous forme de gigantesques marchés potentiels, dont notamment la Suisse pourrait profiter. A ce propos, il faut rappeler que l'excédent commercial traditionnel en faveur de la Suisse (1989 : export. suisses 391 millions de francs; import. 62) est largement contrebalancé par une position active des investissements suisses (1989 : 194,4 millions de US\$ d'investissements nouveaux, représentant 7,8 % du total et le 2ème rang; soit un montant accumulé de 1'989,9 millions de US\$ à la fin de l'année, correspondant à 4,5 % du total et au 5ème rang).

### 3. Accord-cadre

La mission avait pour objectif d'examiner les voies et moyens de concrétiser l'idée d'accord-cadre bilatéral lancée en février 1990 lors de la visite en Suisse du Président Salinas et de dessiner le contour et le contenu potentiels de l'arrangement à négocier. Les discussions ont d'abord permis de clarifier certaines questions relatives à la forme de l'accord. Il s'est finalement révélé que, contrairement à ce que l'on a pu penser, le Mexique n'imagine pas un texte global intégrant juridiquement les divers domaines de notre coopération bilatérale. En fait, par accord-cadre, la partie mexicaine entend simplement un accord de volonté ou d'intention, ouvrant la voie à la négociation de divers accords sectoriels l'intéressant particulièrement. Comme l'a précisé en dernière heure le Secrétaire d'Etat Rozental, la conclusion de ce "chapeau" - pour nous plus vraiment nécessaire sous cette forme, à ce stade des discussions - reste politiquement importante pour son pays. Pareil accord-cadre serait du reste dans la ligne de ceux qui ont récemment été signés ou qui sont envisagés avec d'autres pays (Espagne, Canada, etc.). Une proposition de texte devrait nous parvenir prochainement, incluant une clause relative à des consultations régulières et un calendrier pour les pourparlers sectoriels.

Ces derniers, ainsi que l'a souligné la délégation suisse, ne devraient toutefois pas attendre le "chapeau" pour démarrer. Du côté suisse, le souhait a été réitéré de privilégier une approche substantielle (accords sectoriels), à couronner le moment venu d'une déclaration-cadre. En tout état de cause, la Suisse ne saurait se satisfaire d'intentions qui ne puissent se concrétiser.

### 4. Volets de coopération

En résumé, le Mexique est essentiellement intéressé à deux volets : l'entraide judiciaire et la double imposition. Si le premier ne surprend guère, ayant dès le départ figuré au centre des discussions, le deuxième étonne par le degré d'intérêt manifesté. En effet, la partie mexicaine s'est pratiquement posée en demanderesse, insistant sur une accélération du calendrier de discussions en vue d'une conclusion avant la fin de l'année.

---

Pour le reste, il ne nous a guère été laissé d'illusion concernant la protection des investissements - domaine qui nous tient particulièrement à coeur -, un APPI restant pour le Mexique politiquement inconcevable (doctrine Calvo). Le Mexique s'est en revanche montré intéressé à une actualisation du cadre contractuel du commerce bilatéral (éventuel accord de promotion commerciale entre le Bancomext et l'OSEC) ainsi que des relations aériennes (ouverture possible d'une ligne directe). Finalement, notre offre d'un crédit de transfert de 100 millions de francs a été reçue positivement.

#### 4.1 Commerce

Les souhaits mexicains (SECOFI, Bancomext) vont dans le sens d'une revitalisation de l'accord commercial de 1950 : appartenance conjointe au GATT, concessions mutuelles du Tokyo Round et, le cas échéant, de l'Uruguay Round. Concrètement, le Mexique vise une promotion de ses exportations sur le marché suisse. A cette fin, il requiert une collaboration plus étroite avec l'organisme suisse compétent (foires, activités communes, contacts, SGP, etc.). La partie suisse s'est déclarée prête à examiner la possibilité d'institutionnaliser les liens avec l'OSEC et de réactiver l'ancien accord avec l'IMCE (Institut mexicain du commerce extérieur, absorbé entre-temps par le Bancomext); cela en vue d'un meilleur soutien des propres efforts mexicains. Un projet de texte nous sera remis prochainement à l'intention de l'OSEC par le Bancomext.

#### 4.2 Investissements (APPI)

Si le projet d'un APPI a rencontré quelque compréhension au niveau technique de SECOFI - spécialement lors de l'entretien avec le Vice-directeur M. Baldi -, il se heurte toujours à certains principes mexicains. Les problèmes se situent essentiellement au chapitre du traitement national et de la primauté du droit international sur le droit national (arbitrage !), cela particulièrement du côté des Affaires étrangères. Nos interlocuteurs se sont montrés insensibles à notre argumentation habituelle, visant pour nos investisseurs un cadre contractuel plus durable que la réglementation actuelle - satisfaisante mais susceptible de changements, se fondant au demeurant sur une loi de 1973 très restrictive. Ils se sont par ailleurs réjouis de la forte présence et de la croissance des investissements suisses au Mexique, pour eux la preuve que le droit mexicain est suffisamment clair et attractif. Il n'est, de plus, pas prévu que le Mexique adhère dans un proche avenir au CIRDI et à la MIGA. En fait, la seule "ouverture" mise en perspective pourrait être de nature interne, sous forme de la mise en place d'un mécanisme de garantie commerciale (?). Décidément, le Mexique semble vouloir rester étranger à la nouvelle tendance qui se dessine à ce sujet dans divers pays latino-américains (Bolivie, Uruguay, Guatemala, Jamaïque, Argentine, etc.).

De son côté, la partie suisse n'a toutefois laissé aucun doute quant au caractère déterminant de ce volet pour la concrétisation de l'accord-cadre, volet qu'elle n'est pas prête à abandonner.

#### 4.3 Fiscalité (accord de double imposition)

Ainsi que cela a encore été confirmé lors d'un entretien particulier demandé par le Directeur général de la politique de recette du Ministère des Finances (SHCP), le Mexique est très intéressé à un accord de double imposition. D'autres pays industrialisés sont également visés (France, Italie, Pays-Bas, RFA, USA), mais la Suisse paraît prioritaire. D'où une certaine déception concernant les dates suggérées par l'AFC (semaine du 10 décembre 1990), qui de toute manière tombe à un mauvais moment (présentation du budget au Parlement). La partie mexicaine souhaiterait une rencontre en juin/juillet, avec la possibilité d'un dernier round à la fin de l'automne, ce qui permettrait de faire passer le projet au Parlement lors de la session de décembre 1990 ou, au plus tard, celle d'avril 1991. Une proposition écrite nous parviendra par l'Ambassade avec, en vue d'accélérer les choses, un projet d'accord bilatéral calqué sur le texte de l'OCDE et tenant compte de la législation spécifique mexicaine

#### 4.4 Financement (crédit de transfert)

La partie suisse a remis à ses interlocuteurs mexicains plus directement intéressés (Directeur général du crédit externe du Ministère des Finances; Directeur de promotion externe du Bancomext) un "non-paper" de la Société de Banque suisse contenant les modalités d'un crédit de transfert de 100 millions de francs offert par un consortium de banques suisses avec le soutien de la GRE (voir annexe 2). Cette facilité a été accueillie avec intérêt, les conditions (remboursement sur 7 ans, intérêt du marché) paraissant répondre à l'attente mexicaine. Nos explications concernant la pratique de couverture de la GRE - avec possibilité de rachat du taux jusqu'à 90 %, contre renchérissement de la prime - ont également été reçues positivement. Suivant la suggestion suisse, cette facilité de financement devrait s'ouvrir à un maximum de secteurs industriels mexicains. Il appartiendra maintenant aux banques suisses de concrétiser ce projet.

#### 4.5 Relations aériennes

En confirmation des déclarations faites lors de la visite du Président Salinas à Berne, la partie mexicaine a manifesté son intérêt à une amélioration du cadre contractuel dans le domaine aérien, avec en point de mire l'ouverture d'une ligne directe entre les deux pays. Les effets bénéfiques d'un tel resserrement sur les relations d'affaires et le tourisme ont été relevés de part et d'autre. Les autorités aéronautiques mexicaines recevront volontiers une délégation suisse pour des pourparlers dans un avenir aussi proche que possible.

#### 4.6 Coopération en matière pénale

Lors des discussions plénières comme des entretiens particuliers menés par M. J.-D. Schouwey, les représentants gouvernementaux mexicains ont confirmé l'importance primordiale que leur pays attache à la négociation d'accords bilatéraux avec la Suisse portant principalement sur :

- la saisie et la confiscation du produit provenant du trafic illicite de stupéfiants;
- l'extradition et l'entraide judiciaire;
- le transfèrement de personnes condamnées.

Concernant le premier accord, la partie mexicaine souhaite un texte permettant d'exécuter une demande de l'Etat requérant visant à la saisie et à la confiscation, l'Etat requis pouvant disposer des avoirs ainsi séquestrés (dans le sens de l'art. 24 LFStup). Le principal souci des autorités mexicaines est d'empêcher les trafiquants de pouvoir disposer un jour des avoirs en question. Un tel accord ne devrait pas poser de difficultés insurmontables (cf. l'accord conclu entre le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique). La partie mexicaine attend que la Suisse se détermine sur l'accord USA-Mexique, respectivement sur son projet de texte bilatéral (remis par l'Ambassade du Mexique à Berne avant le départ de la mission) ou qu'elle présente un contre-projet. A noter que le Mexique négocie actuellement des accords en matière de stupéfiants avec divers autres pays (Pays-Pas, Espagne, France, etc.)

Les accords visés au point 2 sont susceptibles de reprendre les principes développés dans les conventions européennes pertinentes et dans l'EIMP. Les autorités mexicaines ont renvoyé au traité conclu avec l'Espagne il y a une quinzaine d'années et qui est calqué sur la CEEextr et la CEEJ. Ces accords lèveraient les difficultés contenues dans la loi mexicaine sur l'extradition, notamment l'obligation de fournir un dossier contenant des éléments de preuve suffisants quant à la culpabilité de la personne recherchée (sur demande de la partie mexicaine, nous lui avons remis le traité conclu avec l'Australie).

S'agissant du transfèrement des personnes condamnées (point 3), nous avons remis, également sur demande des autorités mexicaines, le projet de traité modèle bilatéral élaboré par l'OFP à partir de la Convention européenne y relative. Nous avons également indiqué notre préférence pour une approche multilatérale (adhésion du Mexique à la Convention européenne), bien que cette approche ne soit pas d'emblée le moyen le plus rapide pour trouver une solution au problème des détenus suisses (environ 5) dans les prisons mexicaines et dont certains semblent mobiliser en Suisse des mouvements qui pourraient faire pression sur nos autorités pour conclure un accord de ce genre.

#### 4.7 Autres domaines

Les représentants des divers ministères et organismes mexicains ont par ailleurs émis des vœux de collaboration avec la Suisse dans les domaines suivants :

- mécanisme de coopération technique et scientifique (eau, environnement, télécommunications, transfert technologique, biotechnologie, micro-industrie, informatique, lutte contre la pauvreté) ;
- pétrochimie (série de produits élaborés au Mexique susceptibles d'intéresser le marché suisse);

- agriculture (études de projets laitiers, normalisation de produits agro-pastoraux);
- tourisme (échange d'informations, formation du personnel hôtelier).

La partie suisse a pris bonne note des souhaits mexicains qu'elle transmettra aux milieux plus directement concernés. Compte tenu de la nature spécifique de cette collaboration, concernant pour la plupart le secteur privé en Suisse, les demandes pourront encore être précisées sous forme écrite afin de faciliter les démarches. Certains autres volets (normalisation industrielle, télécommunications) font l'objet d'une coopération satisfaisante au niveau multilatéral et ne présentent guère d'intérêt pour un arrangement bilatéral.

## 5. Divers

Le soussigné a saisi l'occasion de divers entretiens (Ministère des Finances, Bancomext) pour plaider en faveur d'une signature rapide de notre accord de consolidation de dettes, dont les conditions (intérêt de 6,5 %) ne sauraient être maintenues plus longtemps. Nos interlocuteurs nous ont promis de faire diligence, aucun obstacle matériel ne s'opposant apparemment à une conclusion. L'Ambassade suit cette affaire de près.

## 6. Conclusion et suivi

Les discussions exploratoires menées à Mexico se sont déroulées dans une ambiance sereine et constructive, cela grâce en particulier à une préparation et un soutien efficaces de l'Ambassade de Suisse. Elles ont fait ressortir clairement la volonté des Mexicains de conclure rapidement un accord-cadre avec la Suisse en forme de déclaration d'intention servant de base à la négociation d'accords sectoriels. Pareille déclaration - en somme une confirmation écrite des engagements pris lors de la visite du Président Salinas en Suisse - semble effectivement revêtir une dimension politique importante pour le Mexique. Elle s'inscrirait dans la ligne des arrangements déjà conclus avec d'autres pays. Pour ce qui est de la substance, l'intérêt mexicain vise essentiellement l'entraide judiciaire et la double imposition. Vu la fin de non-recevoir opposée (provisoirement ?) par la partie mexicaine à notre projet d'APPI, il conviendra de veiller tout particulièrement à la symétrie de l'accord en question.

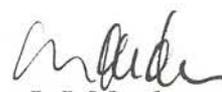
Dans l'avenir immédiat, un entretien est prévu entre le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz et son homologue mexicain (J. Serra Puche, SECOFI), la semaine du 17.4 en marge de la conférence ministérielle informelle GATT/UR à Puerto Vallarta/Mexico. A cette occasion, la teneur du message suisse pourrait être la suivante :

Résultats positifs de la mission de sondage, confirmant l'intérêt réciproque des deux pays à conclure un accord-cadre de nature à revitaliser les relations bilatérales.

- Résultats positifs de la mission de sondage, confirmant l'intérêt réciproque des deux pays à conclure un accord-cadre de nature à revitaliser les relations bilatérales.

- 
- Importance prioritaire que la Suisse attache à la substance, conséquemment à un progrès rapide dans les négociations sectorielles, lesquelles qui ne devraient pas attendre la discussion sur l'accord de volonté ou d'intention (cadre).
  - D'où notre proposition d'opérer selon le scénario suivant :
    - Prendre acte de l'aboutissement des travaux exploratoires et donner formellement le coup d'envoi aux négociations proprement dites : A cet effet, charger les plénipotentiaires des deux pays (côté suisse: Ambassadeur de Pury; côté mexicain : à désigner sur place) de coordonner et mener les pourparlers à venir.
    - Faire avancer les négociations sur les divers accords sectoriels, y compris sur la question de la protection des investissements. En effet, absence d'APPI - ou tout au moins d'un ferme engagement à ce sujet - ne serait pas acceptable pour la Suisse.
    - Parallèlement, procéder à des échanges de vues sur le cadre.
    - D'ici la fin 1990/début 1991, conclure les accords sectoriels.
    - Ensuite, finalisation du cadre au printemps 1991 (à l'occasion d'une visite officielle du CF Delamuraz).

Pour la suite, les administrations et organismes suisses concernés sont invités à se charger du follow up des actions envisagées, le cas échéant sur la base des propositions écrites qui nous parviendront encore du côté mexicain. Pour sa part, l'OFAEE continuera d'assurer la coordination générale de ce projet, en dehors des objets spécifiques qui l'intéressent directement.

  
J.-J. Maeder

Annexes : ment.

PROGRAMA DE ACTIVIDADES DE LA MISION SUIZA A MEXICO  
DEL 3 Y 4 DE ABRIL DE 1990.

ABRIL 3

HORA: 11:00 A 12:15

REUNIÓN CON LAS ÁREAS CORRESPONDIENTES DE LA SRE, COOPERACIÓN TÉCNICA, EUROPA, CONSULTORÍA JURÍDICA, DIRECCIÓN EN JEFE PARA ASUNTOS ESPECIALES, COORDINACIÓN GENERAL DE ASESORES Y ASUNTOS ECONÓMICOS B.

HORA: 12:30 A 14:00

REUNIÓN DE TRABAJO CON LAS DEPENDENCIAS MEXICANAS PARA TRATAR LOS ASUNTOS ECONÓMICOS: SECOFI, SHCP, SEMIP, SCT, SECTUR, CEMAI Y BANCOMEXT.

LUGAR: AREA DE CONFERENCIAS EN TLATELOLCO.

HORA: 14:15 A 16:30

COMIDA OFRECIDA POR LA SRE.

LUGAR: PISO 20 DE LA TORRE DE TLATELOLCO.

HORA: 18:00

ENTREVISTA CON LA LIC. ALMA ROSA MORENO, DIRECTORA GENERAL DE INGRESOS DE LA SHCP.

LUGAR: PALACIO NACIONAL, PATIO DE LA EMPERATRÍZ, EDIF. 5-50. PISO (TEL. 512-53-09)

ABRIL 4

HORA: 10:00

ENTREVISTA CON EL LIC. MANUEL ANGEL NUÑEZ, DIRECTOR DE PROMOCIÓN EXTERNA PARA PAÍSES DESARROLLADOS DEL BANCO NACIONAL DE COMERCIO EXTERIOR.

LUGAR: CAMINO SANTA TERESA No. 1679-50. PISO (TEL. 652-99-08)

HORA: 13:00

ENTREVISTA CON EL EMBAJADOR ANDRÉS ROZENTAL, SUBSECRETARIO B DE RELACIONES EXTERIORES.

LUGAR: TORRE DE TLATELOLCO, PISO 17. (TEL. 583-71-64)

HORA: 17:30

ENTREVISTA CON EL LIC. ENRIQUE VILATELA, DIRECTOR GENERAL DE CAPTACIÓN DE CRÉDITO EXTERNO DE LA SHCP. (TEL. 542-54-09)

LUGAR: PALACIO NACIONAL, PUERTA MARIANA, 40. PISO-OF. 4025

SR. MARINO BALDI

ABRIL 3

HORA: 11:00 A 12:30

ENTREVISTA CON EL DR. JULIO ALFREDO GENEL, COORDINADOR DE ASESORES DE LA SUBSECRETARÍA DE INVERSIONES EXTRANJERAS DE LA SECOFI.

LUGAR: ALFONSO REYES No. 30-130. PISO COL. CONDESA  
(TEL. 553-95-08 553-93-34)

SR. JEAN SCHOUWEY

HORA: 11:00 A 12:15

REUNIÓN CON LAS ÁREAS CORRESPONDIENTES DE LA SRE, COOPERACIÓN TÉCNICA, EUROPA, CONSULTORÍA JURÍDICA, DIRECCIÓN EN JEFE PARA ASUNTOS ESPECIALES, COORDINACIÓN GENERAL DE ASESORES Y ASUNTOS ECONÓMICOS B.

LUGAR: ÁREA DE CONFERENCIAS EN TLATELOLCO.

HORA: 12:30 A 14:00

REUNIÓN EN LA CONSULTORÍA JURÍDICA Y LA DIRECCIÓN GENERAL DE ASUNTOS ESPECIALES DE LA SRE.

ABRIL 4

HORA: 10:00

ENTREVISTA EN LA DIRECCIÓN GENERAL DE RELACIONES INTERNACIONALES DE LA PROCURADURÍA GENERAL DE LA REPÚBLICA

LUGAR: PASEO DE LA REFORMA ESQUINA VIOLETA.

(Tel. 583-80-55 /375)

**CHECK-LIST TRANSFER CREDIT MEXICO**

-----

Basis of the transfer credit is an agreement between the governments of Mexico and Switzerland. Furthermore a separate credit agreement between a consortium of Swiss banks and a borrower in Mexico has to be concluded. Below are the principal components of such an agreement:

Lender	Syndicate of Swiss banks Members: - Swiss Bank Corporation - Union Bank of Switzerland - Credit Suisse - Swiss Volksbank												
Borrower	not yet defined, probably Banco Nacional de Comercio Exterior SNC, NAFINSA, or Banco Nacional de Mexico.												
Terms of Payment	5 % of the contract value to be paid at the time of placing the order. (Payment outside of the transfer credit.)  10 % of the contract value to be paid at delivery against documents under a letter of credit. (Payment outside of the transfer credit.)  85 % of the contract value to be paid out of the transfer credit simultaneously with the payment of 10 % of the contract value.												
Repayment	in 4 - 14 equal consecutive semi-annual instalments (depends on the contract value of each individual transaction), the first one falling due six months after disbursement. <table> <thead> <tr> <th><u>contract value</u></th> <th><u>credit duration</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SFr. 100'000.- - 150'000.-</td> <td>2 years</td> </tr> <tr> <td>- 250'000.-</td> <td>3 years</td> </tr> <tr> <td>- 1'000'000.-</td> <td>4 years</td> </tr> <tr> <td>- 5'000'000.-</td> <td>5 years</td> </tr> <tr> <td>above 5'000'000.-</td> <td>7 years</td> </tr> </tbody> </table>	<u>contract value</u>	<u>credit duration</u>	SFr. 100'000.- - 150'000.-	2 years	- 250'000.-	3 years	- 1'000'000.-	4 years	- 5'000'000.-	5 years	above 5'000'000.-	7 years
<u>contract value</u>	<u>credit duration</u>												
SFr. 100'000.- - 150'000.-	2 years												
- 250'000.-	3 years												
- 1'000'000.-	4 years												
- 5'000'000.-	5 years												
above 5'000'000.-	7 years												
Loan Amount	SFr. 100 Mio., corresponding to 85 % of a delivery value of SFr. 117,6 Mio.												
ERG-cover	A principal approval from the Swiss Export Risk Guarantee (ERG) with a rate of cover of 75 % has been obtained.												
Interest rate	The interest rate will be determined at the date of each disbursement. At present the rate of interest would be between 8 3/4 % p.a. and 9 1/2 % p.a.												

The loan agreement would include the usual clauses applicable in the international market.